



**Fédération Française de Rugby**  
**COMITE DE BOURGOGNE**  
**COMITE DE FRANCHE-COMTE**



Président  
**J.F CONTANT**

Président  
**C JEANNOT**

Beaune, 17 février 2012

**JBM/CSR 092**

Dossier suivi par :  
 BOISSARD Gaëtan  
 Tel: Port 06 78 76 91 91  
 Mail : gaet15@orange.fr

**Aux CTC des Clubs**  
**A TRANSMETTRE AUX JOUEUSES**

## CONVOCAATION

Dans le cadre de la compétition inter-comité des moins de 18 ans féminines à XV, les joueuses dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnées en équipe de Bourgogne/Franche Comté. Elles **sont convoquées le Dimanche 26 Février 2012 à 9h au stade Jean GUIRAL 8, Chemin des Mariages à BEAUNE.**

La journée comprend un entrainement de préparation d'équipe le matin, ainsi que deux matchs officiels contre les comités d'Ile-de-France et d'Alsace-Lorraine l'après-midi.

Organisation de la journée

**Horaires** 26/02/2012

<b>Départ en bus de Lons à</b>	<b>7H30</b>
<b>Passage à Dole Choisey autoroute à</b>	<b>8H20</b>
<b>RDV Beaune</b>	<b>9h00</b>
<b>Entrainement du matin</b>	<b>9h30-11h00</b>
<b>Repas</b>	<b>11h30</b>
<b>Début des matchs</b>	<b>13h30</b>
<b>Fin des matchs</b>	<b>16h30</b>
<b>Retour à l'issue avec passage à Dole et retour Lons</b>	

Equipements / Documents

Chaque joueuse doit se munir d'un équipement complet de match avec les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe-vent, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**.  
 Autorisation pour les joueuses de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 238~** sera appliqué. En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.

Marie-Céline BERNARD au 06 74 12 66 22

Bernard GUILBERT  
 Président de la CSR  
 Comité de Franche-Comté

Jean-Baptiste MOREAU  
 Président de la CSR  
 Comité de Bourgogne

## JOUEUSES SELECTIONNES

<b>CLUB</b>	<b>JOUEURS</b>
<b>CHALON</b>	BABAS Marie-Jo-BENSDIRA Alia-BETHAZ Estelle-BIENFAIT Clotilde-BOURDON Jennifer- DEFETES Laurine-GARCIA Johanne- GRESSARD Mathilde-HANNOYER Flavie- MICHEL Céline-RONDET Alice
<b>DIJON</b>	COMOLI Marion-COUTURIER Lola-MAESSEN Eva-PETEGNIEF Pamela
<b>LONS</b>	ARBEL Marine-NKOU MBA Marina
<b>DÔLE</b>	BARBIER Virginie-CARDINAL Audrey- DORKELD Charlène-FERROT Maëva-MASSON Mélitine-ROUSSET Ophélie

### Encadrement :

Marie-Céline BERNARD	Manager/Dirigeant élu
Serge JACQUENOD	Dirigeant Terrain
Gérard RONDET	Dirigeant Terrain
Laurent SAUBIER	Entraîneur des Avants
Patrick GILLE	Entraîneur des Arrières

*Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-*

#### **SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS**

*3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.*